

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et vingt-sept mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de M ALLAMEL), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de I NGUYEN), K ESSAYAR, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de E ROCHE), B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, J BOYER, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, A ROUSSET, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 38
Procurations : 7
Votants : 45
Absents : 7

Date de convocation : 21/05/2021

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : J LAFFONT, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE, A CHARROUD et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 : Labégude.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Labégude relatif aux travaux de réalisation d'un parking de covoiturage sous le pont de Vals et du réaménagement des berges allant au stade ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 27 avril 2021 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de réalisation d'un parking de covoiturage sous le pont de Vals (parking de l'Ardèche) et de réaménager les berges de l'Ardèche allant du pont de Vals jusqu'au stade Franck Sauzée.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 40 000 € soit environ 34 % du montant HT du projet estimé à 118 852 €, le reste étant financé par la Région et 35 % d'autofinancement de la commune.

Ces 40 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Labégude de 170 899 €. (NB : le solde de l'enveloppe de la commune s'établit à 130 899€).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 40 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Labégude pour financer les travaux de réalisation d'un parking de covoiturage sous le pont de Vals et le réaménagement des berges allant au stade ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Labégude de 170 899 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.
- Rappeler à la commune les modalités du règlement d'attribution et notamment les obligations en terme de communication.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 28 mai 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE

